

# ANNEXE 1 : Orientations complémentaires aux fins de la préparation des Sociétés nationales

Version 1 – 7 février 2020

Table	e de	es matières	
1.	Inti	roduction1	1
2.	Le	rôle des Sociétés nationales dans la préparation aux épidémies1	1
	a.	Le mandat des Sociétés nationales2	2
	b.	Le Règlement sanitaire international (RSI)	3
	c.	Le Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA)	3
3.	La	capacité des Sociétés nationales à se préparer et à faire face aux épidémies4	4
	a.	La Préparation des Sociétés nationales pour une intervention efficace (PIE)	4
	b.	Les programmes et services des Sociétés nationales	5
4.	Qu	e peuvent faire les Sociétés nationales pour se préparer et faire face à l'épidémie de nCoV ?7	7
5.		re de contrôle : Mobilisation du personnel en vue de la lutte contre le coronavirus 120.2.5 ver1.)14	4

#### 1. Introduction

La présente annexe à la Note d'orientation à l'intention de la Fédération et des Sociétés nationales sur l'épidémie de nouveau coronavirus (2019-nCoV)<sup>1</sup> vise à aider les décideurs et les dirigeants des Sociétés nationales :

- à discuter, avec les autorités gouvernementales et les partenaires, du rôle de leur Société nationale dans le contexte de l'actuelle épidémie de nCoV;
- à évaluer le degré de préparation de leur Société nationale et sa capacité à faire face à l'épidémie;
- à identifier les mesures pouvant être prises par leur Société nationale pour appuyer les activités de prévention, de préparation, de détection et de lutte dans leurs pays respectifs;
- et à préparer leur Société nationale à l'épidémie.

## 2. Le rôle des Sociétés nationales dans la préparation aux épidémies

La pandémie de grippe espagnole de 1918, qui a tué entre 50 et 100 millions de personnes selon les estimations, est l'une des principales raisons de la création de la Fédération internationale. Depuis, cette

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Consultable sur la <u>plateforme GO</u> de la Fédération internationale. Les employés des Sociétés nationales et de la Fédération internationale doivent s'inscrire et se connecter pour accéder aux informations à diffusion restreinte.

dernière et les Sociétés nationales coopèrent étroitement avec des partenaires clés comme l'Organisation mondiale de la Santé pour prévenir les épidémies et pandémies (notamment les récentes flambées de rougeole, de poliomyélite, de dengue, de choléra et de peste, l'épidémie de maladie à virus Ebola et l'épidémie de maladie à virus Zika), s'y préparer et y faire face.

#### a. Le mandat des Sociétés nationales

#### **QUESTION-GUIDE**

⇒ Le rôle de la Société nationale est-il défini par les <u>lois</u>, les politiques et les plans relatifs à la gestion des risques de catastrophe, à la promotion de la santé publique, à la gestion des risques d'épidémie et/ou à la protection sociale ?

Les Statuts du Mouvement reconnaissent que les Sociétés nationales œuvrent, en coopération avec les pouvoirs publics, à la prévention des maladies, à la promotion de la santé et à l'allègement des souffrances humaines, pour le bien de la communauté. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales s'accordent avec les pouvoirs publics de leur pays<sup>2</sup> sur les domaines dans lesquels elles offrent un complément ou se substituent aux services humanitaires publics.

#### Résolution 2 de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale :

« les pouvoirs publics et les Sociétés nationales, en leur qualité d'auxiliaires, jouissent d'une relation de partenariat spécifique et unique en son genre, entraînant des responsabilités et des avantages réciproques, fondée sur le droit international et le droit interne, dans lequel les pouvoirs publics du pays et la Société nationale conviennent des domaines dans lesquels la Société nationale complète les services humanitaires publics ou s'y substitue ; »

Les Sociétés nationales appuient et complètent les pouvoirs publics dans leurs tâches humanitaires, au moyen notamment d'une coordination étroite. Si les autorités leur demandent officiellement de mener des activités humanitaires relevant de leur mandat, les Sociétés nationales prennent sérieusement en considération cette requête.

Au fil des ans, le rôle des Sociétés nationales a évolué en réponse à l'évolution des besoins humanitaires. En 2016, les signataires du grand compromis, accord liant des donateurs et des organisations humanitaires parmi les plus importants, se sont engagés à utiliser les ressources locales autant que possible, et les ressources internationales si nécessaire, pour mener une action humanitaire fondée sur les principes. Ce programme de localisation vise à renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux en évaluant les financements, en intensifiant les partenariats et en renforçant la coordination et le leadership locaux.

La <u>Stratégie 2030 de la Fédération internationale</u> met en évidence la nécessité d'engager des investissements considérables dans la préparation aux épidémies et aux pandémies. Il s'agit notamment d'investir dans les acteurs, les réseaux et les volontaires locaux en tant qu'intervenants de première ligne et premiers détecteurs de risques.

Ces dernières années, le rôle des Sociétés nationales a beaucoup gagné en importance en ce qui concerne la préparation aux catastrophes, les interventions en cas de catastrophe, les services de santé à base communautaire et la gestion des risques d'épidémie. La <u>résolution « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies »</u>, adoptée lors de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, encourage les Sociétés nationales à agir en coordination étroite avec les autorités nationales et d'autres organisations combattant les épidémies et les pandémies. Les Sociétés nationales font partie intégrante des systèmes de gestion des risques de catastrophe dans leurs pays respectifs. Si elles souhaitent jouer un rôle important dans la gestion des épidémies et des pandémies, elles doivent assurer à tous les niveaux une coordination étroite avec le ministère de la Santé de leur pays et d'autres partenaires de l'approche <u>« Un monde, une santé »</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans un contexte de crise prolongée, il se peut qu'un pays ne soit pas doté d'un gouvernement stable avec lequel la Société nationale puisse dialoguer, et que la Société nationale doive nouer un lien direct avec d'autres acteurs.



## b. Le Règlement sanitaire international (RSI)

#### **QUESTIONS-GUIDES**

- ⇒ Le rôle de la Société nationale est-il défini par les <u>lois</u>, les politiques et les plans relatifs à la gestion des risques de catastrophe, à la promotion de la santé publique, à la gestion des risques d'épidémie et/ou à la protection sociale ?
- ⇒ La Société nationale aide-t-elle les autorités gouvernementales à mettre en œuvre le Règlement sanitaire international (RSI) ?
- ⇒ La Société nationale fait-elle partie d'un Centre des opérations d'urgence gouvernemental qui coordonne les interventions de santé publique ?
- ⇒ La Société nationale a-t-elle pris part à une <u>évaluation externe conjointe</u> dans son pays, ou examiné les résultats d'un tel processus ?
- ⇒ La Société nationale a-t-elle noué des liens avec une plateforme nationale <u>« Un monde, une</u> santé » ?

En 2005, 196 pays ont signé le <u>Règlement sanitaire international (RSI)</u> en vue d'œuvrer ensemble à la sécurité sanitaire mondiale. En vertu du RSI, les pays ont convenu de renforcer leurs capacités en matière de détection, d'évaluation et de notification des événements de santé publique. Dans le cadre du RSI, l'OMS joue un rôle de coordination et aide les pays à renforcer leurs capacités, avec la collaboration de ses partenaires. Le RSI comprend également des mesures particulières à mettre en application dans les ports et les aéroports, ainsi qu'aux postes-frontières dans le but de limiter la propagation des risques pour la santé vers les pays voisins tout en évitant d'appliquer des restrictions aux voyages et aux échanges qui n'ont pas lieu d'être, ce qui permet d'éviter les perturbations.

Le RSI demande aux États parties de développer, de renforcer et de préserver leur capacité à faire rapidement et efficacement face aux risques pour la santé publique et aux urgences de santé publique de portée mondiale. Pour mener les activités prescrites par le RSI et faire face aux situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires, de nombreux États membres sont en train d'établir ou d'améliorer des Centres des opérations d'urgence destinés à renforcer la communication et la coordination, aux fins d'interventions de santé publique efficaces.

Une **évaluation externe conjointe** est un processus volontaire, collaboratif et multisectoriel visant à évaluer la capacité d'un pays à prévenir et à détecter des risques pour la santé publique apparaissant naturellement ou du fait d'événements délibérés ou accidentels, et à y faire face rapidement. Le but de cette évaluation externe est d'évaluer la situation propre à un pays et ses progrès dans la réalisation des objectifs définis à l'Annexe 1 du RSI, ainsi que de recommander des mesures à prendre en priorité dans les 19 domaines techniques faisant l'objet d'une évaluation. Les rapports d'évaluation externe conjointe sont consultables <u>en ligne</u> et donnent aux Sociétés nationales des informations utiles sur la capacité d'un pays à faire face à des risques pour la santé publique. L'OMS a mis au point un <u>cadre de suivi et d'évaluation au regard du RSI</u> pour fournir un aperçu de la mise en œuvre des normes du RSI au niveau des pays.

## c. Le Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA)

#### **QUESTION-GUIDE**

⇒ Le pays participe-t-il au <u>Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA)</u>?

Le <u>Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA)</u> est un partenariat réunissant des pays, des organisations internationales, des ONG et des entreprises du secteur privé dans le but de promouvoir un monde sans risque de maladies infectieuses. Le GHSA met l'accent sur la nécessité d'un **engagement multisectoriel fort**, associant notamment les milieux de la santé humaine et animale, de l'agriculture, de la



sécurité, de la défense, du maintien de l'ordre, de l'aide au développement, des affaires étrangères, de la recherche et de la finance. Il réunit **65 pays** ainsi que 9 organisations et institutions multilatérales régionales et internationales, et des partenaires non gouvernementaux (notamment des sociétés privées, des ONG et des instituts universitaires).

## 3. La capacité des Sociétés nationales à se préparer et à faire face aux épidémies

## **QUESTIONS-GUIDES**

- De quelles informations dispose-t-on concernant la capacité des Sociétés nationales (par exemple dans la base de données de la Fédération internationale) ?
- ⇒ Dispose-t-on d'informations sur les sections, sur leurs employés et leurs volontaires (nombre et compétences), sur leurs actifs, etc. ?
- ➡ Un processus de renforcement des capacités des Sociétés nationales a-t-il récemment été mis en œuvre, ou est-il en cours ? (Ex. : Évaluation et certification des capacités organisationnelles (ECCO), Évaluation des capacités organisationnelles de la section (ECOS), Préparation pour une intervention efficace (PIE), Cadre de travail pour un accès plus sûr.)

Les Sociétés nationales peuvent jouer un rôle précieux dans l'élaboration de plans nationaux de gestion des catastrophes et de développement, ou d'autres plans visant à augmenter la capacité des Sociétés nationales à prévenir et alléger les souffrances humaines, en assurant la mobilisation des communautés et en offrant des possibilités de coordination et d'entraide. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'une Société nationale exerce un rôle d'auxiliaire qu'elle peut nécessairement appuyer à tous les niveaux les objectifs humanitaires et de développement des pouvoirs publics. Pour être performante et efficace, une Société nationale doit avoir la capacité de mener des programmes et activités.

## a. La Préparation des Sociétés nationales pour une intervention efficace (PIE)

Pour sauver des vies, préserver les moyens de subsistance et intensifier le relèvement à la suite d'une catastrophe ou d'une crise, il est vital de renforcer la préparation aux catastrophes aux niveaux mondial, régional, national et local. La <u>Préparation pour une intervention efficace (PIE)</u> est une approche dont l'objectif est de permettre aux Sociétés nationales de s'acquitter de leur rôle d'auxiliaire **en renforçant les capacités de préparation locales pour assurer une aide humanitaire opportune et efficace**.

La PIE donne aux Sociétés nationales des orientations concernant les 37 composantes d'un solide <u>mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention</u>. Ces composantes sont divisées en cinq catégories :

- politique, stratégie et normes,
- analyse et planification,
- capacité opérationnelle,
- coordination,
- et soutien aux opérations.



Lorsqu'elles entreprennent un processus de PIE, les Sociétés nationales définissent les aléas qu'elles souhaitent cibler en priorité dans leurs plans de préparation, en se fondant sur les évaluations des risques de leur pays ainsi que sur leur mandat, leurs services, leurs projets en cours et leur capacité globale.

Les Sociétés nationales ayant déjà entrepris un processus de PIE peuvent examiner les résultats de leur évaluation, les priorités qui en découlent et le plan de travail élaboré en vue de renforcer leur préparation. L'analyse et la planification, ainsi que la capacité opérationnelle (en particulier en situation d'urgence



sanitaire), peuvent compter parmi les domaines les plus utiles pour évaluer la préparation des Sociétés nationales à lutter contre des épidémies.

Si une Société nationale n'avait initialement pas tenu compte du risque d'épidémie dans son évaluation des risques, ou si elle n'a pas à ce jour entrepris de PIE, les <u>« Considérations pour la préparation aux épidémies »</u> peuvent l'aider à mettre au point des mesures de préparation à l'épidémie actuelle.

Pour obtenir des renseignements à jour sur la lutte contre l'épidémie et davantage de données concernant les évaluations et scénarios de risque actuels, veuillez consulter la <u>plateforme GO</u> de la Fédération internationale.

## b. Les programmes et services des Sociétés nationales

#### **QUESTIONS-GUIDES**

- ⇒ La Société nationale :
  - met-elle en œuvre des activités de mobilisation des communautés, des programmes de réduction des risques de catastrophe/pour la santé à base communautaire, ou assure-t-elle des soins au sein des services communautaires ?
  - gère-t-elle des centres de santé, des hôpitaux, une banque de sang, des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur?
  - assure-t-elle des soins préhospitaliers ?
  - propose-t-elle des soins de santé mentale et un soutien psychologique ?
  - dirige-t-elle des clubs de santé scolaires, des clubs de pères/mères, des clubs de journalistes, etc. ?
  - intègre-t-elle la mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard dans ses programmes ?
- ⇒ Quels programmes et services essentiels peuvent être élargis ou touchés par l'épidémie de nCoV ?
- ⇒ Avec quels partenaires (autorités gouvernementales, protection civile, Unicef, Fonds mondial, GAVI, Fédération internationale, Sociétés nationales partenaires, CICR, secteur privé, médias, etc.) la Société nationale collabore-t-elle étroitement ?

Le fait de cartographier les projets, les services et les partenaires essentiels existants aidera les Sociétés nationales à définir le rôle qu'elles peuvent proposer de jouer.

En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés nationales interviennent depuis longtemps en première ligne pour **fournir des soins de santé** dans des contextes variés. En 2017 seulement, plus de 118 millions de personnes ont été couvertes par les programmes Santé et Eau, assainissement et hygiène mis en œuvre par les Sociétés nationales. Dans les pays à revenu faible ou moyen, les agents de santé communautaires, notamment les volontaires Croix-Rouge/Croissant-Rouge formés, participent souvent au traitement de la tuberculose, du paludisme, du VIH/sida, de maladies non transmissibles (MNT), de maladies tropicales négligées et de problèmes de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, en facilitant l'accès aux services de santé et en appuyant des services de soins palliatifs et de réadaptation. Dans les pays à revenu moyen ou élevé, ils jouent un rôle important dans la prévention des MNT et la fourniture de soins de santé curatifs, les soins à domicile aux personnes âgées, ainsi que les actions de proximité en faveur des communautés isolées, des migrants et des réfugiés<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Care in the community: Guidelines for National Red Cross Red Crescent Societies, A community health systems approach 2020, Fédération internationale, 2020.



Au sein du réseau Croix-Rouge/Croissant-Rouge, les volontaires assument différentes fonctions allant du simple volontariat non rémunéré au rôle rémunéré d'agent de santé communautaire. Dans tous les cas, les agents de santé communautaires font le lien entre leur communauté et leur système de santé local. Les volontaires du réseau Croix-Rouge/Croissant-Rouge sont essentiels aux activités à long terme visant à améliorer la santé des communautés, mais ils peuvent aussi intervenir en première ligne en cas de catastrophe.

Les employés et les volontaires formés aux premiers secours et à la santé à base communautaire, à la maîtrise des épidémies, aux premiers secours psychologiques, et à la mobilisation des communautés et à la redevabilité à leur égard, possèdent des aptitudes pouvant se révéler particulièrement utiles dans la lutte contre l'épidémie de nCoV.

En outre, nombre de Sociétés nationales **assurent des soins préhospitaliers**, **ou gèrent des banques de sang, des établissements de santé, des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur, notamment des écoles d'infirmiers**. Ces services peuvent constituer de précieux atouts pour faire face à des crises sanitaires comme l'épidémie de nCoV.



## 4. Que peuvent faire les Sociétés nationales pour se préparer et faire face à l'épidémie de nCoV ?

Les Sociétés nationales devraient mettre l'accent sur les domaines dans lesquels elles peuvent apporter la meilleure valeur ajoutée. Dans la mesure du possible, les interventions menées devraient présenter un lien avec les programmes en cours de la Société nationale en matière de préparation et de prévention sanitaires, ou avec d'autres initiatives de préparation en vue d'une intervention de la Société nationale, et être menées en coordination avec le ministère de la Santé ainsi que d'autres partenaires et initiatives clés.

## **ACTIVITES ESSENTIELLES POUVANT ETRE MENEES PAR LES SOCIETES NATIONALES**

#### **⇒** Preparation des communautes

Activités	Cible	Ressources utiles
<ul> <li>Communication sur les risques, engagement communautaire et promotion de la santé</li> <li>Nos connaissances sur ce virus et sur l'épidémie dont il est à l'origine évoluent rapidement. Les informations manquent, ce qui suscite des incertitudes seulement en partie levées par les spéculations de la communauté scientifique et du public. Des idées fausses concernant le virus et des rumeurs selon lesquelles son origine et sa gravité ont été dissimulées circulent, ce qui a de nombreux effets négatifs dont la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant dans les régions touchées par l'épidémie.</li> </ul>	Grand public, personnes vulnérables et populations à haut risque	<ul> <li>Note d'orientation de la Fédération internationale sur la communication sur les risques et l'engagement communautaire dans le contexte de l'épidémie de 2019-nCoV</li> </ul>
Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une stratégie de communication sur les risques et d'engagement communautaire (RCCE), notamment en recourant aux méthodes de mobilisation des communautés et de redevabilité à leur égard pour fournir des informations opportunes et fiables sur le 2019-nCoV, repérer les informations manquantes et les rumeurs et s'attaquer aux idées fausses avant qu'elles puissent se répandre et provoquer de la panique.		<ul> <li>OMS: Communication sur les risques et participation communautaire (RCCE): préparation et riposte face au nouveau coronavirus 2019 (2019-nCoV) (Lignes directrices</li> </ul>
<ul> <li>Il convient d'encourager les personnes à adopter des comportements favorisant une bonne santé générale, et en particulier :         <ul> <li>à se laver les mains,</li> <li>à maintenir une distance avec les autres,</li> <li>à consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes respiratoires.</li> </ul> </li> <li>Les efforts de préparation et de riposte déployés par les pays devraient être guidés par une étude complète des inégalités de genre et de la diversité, ainsi que des besoins sur le plan du changement social et de comportement, qui se fonde notamment sur les questions suivantes :         <ul> <li>Quelles sont les connaissances, attitudes, pratiques et croyances liées au nCoV ?</li> <li>Quelles sont les voies fiables permettant de recevoir des informations ?</li> </ul> </li> </ul>		provisoires, 26 janvier 2020)  Fédération internationale: Lutte contre les épidémies à l'usage des volontaires  Fédération internationale: modules de formation aux premiers secours et à la santé à base communautaire (PSSBC)



	1	
<ul> <li>Quels sont les modes de retours d'informations préférés ?</li> </ul>		
Les outils et ressources sur les premiers secours et la santé à base communautaire (PSSBC) et la lutte contre les épidémies à l'usage des volontaires de la Fédération internationale peuvent être utilisés pour promouvoir la prise de mesures appropriées au niveau communautaire en vue de réduire la transmission du virus. Face à cette épidémie de nCoV, il est approprié de se servir d'outils utilisés pour lutter contre la grippe ou d'autres maladies respiratoires, car les modes de transmission et les symptômes sont semblables.		
Appui aux soignants	Populations	<ul> <li>OMS : Soins à domicile pour</li> </ul>
Les soins à domicile pour les personnes souffrant d'une infection à nCoV bénigne ou non diagnostiquée, ou pour celles qui ne souhaitent ou ne peuvent pas consulter un médecin, sont une source probable et continue de transmission du virus. Le changement de comportement des aidants à domicile (exemple : membres de la famille) et l'utilisation de protections peuvent être des facteurs importants pour endiguer les chaînes de transmission.	à haut risque	les patients présumés infectés par le nouveau coronavirus (nCoV) présentant des symptômes bénins et prise en charge des contacts (Lignes directrices provisoires, 20 janvier 2020)
Services sociaux d'urgence en cas de mise en place de quarantaines ou d'autres mesures d'urgence	Personnes vulnérables au	
<ul> <li>Les mesures visant à limiter et à enrayer la propagation du virus (ex. : suspension des transports publics ou restriction des services essentiels) sont susceptibles d'avoir un impact sur les personnes les plus vulnérables au sein des communautés touchées.</li> </ul>	sein des populations touchées	
■ Il se peut que des Sociétés nationales doivent fournir des services techniques ou de soutien particuliers à leurs gouvernements respectifs, en particulier si l'épidémie se généralise ou si des suivis des foyers, des quarantaines ou plus généralement des dépistages aux points de contrôle sont mis en place. Ces mesures peuvent avoir une grande incidence sur les activités de maîtrise de l'épidémie, car les Sociétés nationales doivent alors veiller à ce que les personnes touchées puissent subvenir à leurs besoins essentiels et préserver leur dignité.		
Soutien psychosocial	Grand public	■ Site internet du <u>Centre de</u>
<ul> <li>Une épidémie provoque du stress et de l'anxiété, surtout en l'absence de données précises sur les moyens de diminuer les risques et de se protéger.</li> </ul>	et populations cibles	référence pour le soutien psychosocial de la Fédération internationale



<ul> <li>Outre des activités efficaces et adaptées de communication sur les risques, les Sociétés nationales sont bien placées pour assurer un soutien psychosocial auprès des communautés touchées.</li> </ul>	
Autres fonctions auxiliaires définies avec chaque gouvernement	
Ex.: recherche des contacts, dépistage aux points d'entrée/de contrôle.	

## **⇒ Preparation institutionnelle**

Activités	Ressources utiles
Prévention et maîtrise des infections  Les Sociétés nationales qui assurent des services cliniques ou préhospitaliers devraient continuer de suivre les dernières lignes directrices de l'OMS et de leurs ministères de la Santé respectifs relatives à la lutte anti-infectieuse.	<ul> <li>OMS: Clinical management of severe acute respiratory infection when novel coronavirus (nCoV) infection is suspected (Lignes directrices provisoires, 28 janvier2020)</li> <li>OMS: Lutte anti-infectieuse lors de la prise en charge des patients chez lesquels on suspecte une infection par un nouveau coronavirus (nCoV) (Lignes directrices provisoires, 25 janvier2020)</li> <li>Centres de prévention et de contrôle des maladies (CDC): Infection control for prehospital emergency medical services (SARS) (au 7 février, il n'existe pas de lignes directrices spécifiquement applicables au 2019-nCoV)</li> </ul>
<ul> <li>Rôle et mandat des Sociétés nationales, et coordination avec les parties prenantes</li> <li>Toutes les Sociétés nationales, qu'elles se trouvent en situation d'intervention ou de préparation à une intervention, doivent renforcer leur coordination avec leurs autorités gouvernementales et leurs ministères de la Santé respectifs, et notamment définir précisément leur rôle d'auxiliaire en ce qui concerne la préparation aux pandémies, la prévention des pandémies et la lutte contre les pandémies.</li> <li>Relations civilo-militaires ou relations avec la police : Quand une crise s'intensifie, elle peut prendre une dimension de sécurité nationale et ainsi donner lieu à des restrictions susceptibles d'entraver la</li> </ul>	<ul> <li>Principes et règles régissant l'assistance humanitaire [AN] [FR] [ES] [AR] [RU]</li> <li>Mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention AR AN FR ES</li> <li>Préparation pour une intervention efficace (synthèse) AR AN FR ES RU</li> </ul>



liberté de mouvement des intervenants. Il est nécessaire de nouer un dialogue avec les entités de sécurité étatiques pertinentes pour garantir la protection de l'espace humanitaire.

- Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe : Les Sociétés nationales peuvent se servir de la liste de contrôle et du modèle de décret IDRL pour :
  - Aider les États à se préparer aux problèmes juridiques et règlementaires qui se posent souvent à l'égard de l'aide internationale, et à les résoudre. Ces problèmes ont trait à l'entrée de biens et de personnel internationaux et à l'intervention d'acteurs internationaux prêtant assistance, ainsi qu'à la coordination de cette aide, en particulier en période de secours et de relèvement initial.
  - Plaider pour l'adoption d'un décret IDRL: Outre un décret d'urgence, les autorités peuvent adopter un décret IDRL définissant les rôles, les responsabilités, les mécanismes de coordination et les facilités juridiques essentiels à une gestion efficace de l'aide internationale en cas de catastrophe.
  - o **Proposer l'aide de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** en vue de mettre en place le cadre juridique nécessaire à une gestion efficace de l'aide internationale en cas de catastrophe.

- Loi-type IDRL: <u>anglais</u> / <u>espagnol</u> / <u>français</u> / <u>russe</u>
- Liste de vérification IDRL : anglais / espagnol / français / russe

L'équipe Droit relatif aux catastrophes de la Fédération internationale peut appuyer les Sociétés nationales pour ce qui est des IDRL :

- Afrique: maria.martinez@ifrc.org
- Asie-Pacifique : gabrielle.emery@ifrc.org
- Amériques : <u>sophie.teyssier@ifrc.org</u>
- Asie centrale : <u>baktiar.mambetov@ifrc.org</u>
- Autres régions : <u>isabelle.granger@ifrc.org</u>

#### Planification de la continuité des activités

- La planification de la continuité des activités jette les bases pour que l'organisation continue de fonctionner pendant la crise, et se relève et reprenne ses opérations si celles-ci ont été inopinément interrompues. Étant donné que les Sociétés nationales jouent un rôle crucial dans l'intervention globale en cas de catastrophe, elles devraient limiter au minimum les perturbations de leurs services pour ne pas ébranler la confiance du public dans les capacités d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La direction de chaque Société nationale devrait donc prendre la continuité des activités en considération dans la conception globale de son modèle d'intervention d'urgence, en vue d'atténuer en amont le risque de perturbation des programmes.
- Aujourd'hui, l'évolution des aléas nécessite de mettre sur pied un processus continu et interactif servant à assurer la poursuite des activités essentielles d'une organisation avant, surtout durant, et après une crise de grande ampleur. Cette nouvelle difficulté va au-delà d'un simple plan d'intervention d'urgence ou des activités de gestion des catastrophes précédemment mis en œuvre.
- Un coordonnateur devrait être désigné ou une petite cellule créée spécialement pour travailler en étroite collaboration avec la gouvernance, la direction et les équipes techniques et opérationnelles de la Société nationale, et notamment pour appuyer les services dans la préparation à une possible épidémie, l'atténuation des risques, l'intervention et le relèvement.

 Des orientations à l'intention des Sociétés nationales sont en cours d'élaboration et seront publiées sur la <u>plateforme GO</u> (connectez-vous pour accéder aux ressources destinées aux Sociétés nationales).



## Planification d'urgence

- Les Sociétés nationales qui ne sont pas actuellement touchées mais sont exposées à un risque de transmission bénéficieront elles aussi d'une planification d'urgence. Le processus de planification d'urgence peut se décomposer en trois questions simples :
  - Oue va-t-il se passer?
  - O Comment allons-nous réagir ?
  - Que pouvons-nous faire en amont pour nous préparer ?

Élaborer des **scénarios** est un bon moyen de réfléchir aux impacts possibles. En se fondant sur des scénarios réalistes, il est possible de mettre au point un plan définissant l'ampleur de l'intervention et les ressources nécessaires. Afin d'être pertinent et utile, un plan d'urgence doit être élaboré de façon collective. Il doit impérativement présenter un **lien avec les plans, systèmes ou procédures du gouvernement, des partenaires et des organes du Mouvement à tous les niveaux** – national, régional et mondial.

- Équipes nationales d'intervention: Il convient de déterminer la capacité actuelle des équipes d'intervention des Sociétés nationales, en particulier des équipes formées à la santé en situation d'urgence ou au contrôle épidémique pour les volontaires. Leur déploiement doit être planifié en fonction des différents scénarios élaborés, en tenant compte de leur protection et de leur bien-être (vous trouverez davantage d'informations dans la <u>Liste de contrôle: Mobilisation du personnel en</u> vue de la lutte contre le coronavirus (2020.2.5 ver1.)).
- Mobilisation des communautés et redevabilité à leur égard : Il est crucial de suivre une approche centrée sur les communautés pour inspirer confiance et se faire accepter, en particulier auprès des populations vivant dans des zones confinées.
- Denrées alimentaires et sécurité économique des foyers : Le confinement d'une zone peut entraîner une augmentation du prix des denrées alimentaires et des articles ménagers essentiels, car une demande supérieure à l'offre a un impact sur les marchés. La main-d'œuvre étant touchée, certains foyers auront des difficultés à préserver leur sécurité économique. Ceux qui dépendent des salaires journaliers n'auront aucun moyen d'acheter des articles essentiels ou même d'accéder à des services médicaux.

- Guide pour la planification d'urgence de la <u>Fédération internationale</u> (comprenant une proposition de modèle)
- Manuel sur l'organisation et le fonctionnement des centres d'opérations d'urgence <u>AN FR ES</u>
- Ensemble de <u>modules de formation</u> sur la planification d'urgence

## Soutien aux opérations

- **Sécurité**: Il sera nécessaire de renforcer les règlementations de sécurité et leur application afin que la sûreté du personnel ne souffre d'aucune conséquence. Parmi les facteurs pouvant avoir une
- <u>Liste de contrôle : Mobilisation du personnel en vue de la lutte contre le coronavirus (2020.2.5 ver1.)</u>



- incidence sur la sûreté du personnel figurent notamment un manque de confiance (parmi les membres des communautés) et une accumulation de frustrations (chez les personnes vivant dans des zones confinées).
- Gestion du personnel et des volontaires: À l'heure de se préparer et de faire face à l'épidémie de coronavirus, les Sociétés nationales doivent faire preuve de précaution dans la gestion des intervenants (employés comme volontaires). Elles doivent régulièrement évaluer les risques et prendre des mesures pour limiter l'exposition des intervenants ou renforcer leur sécurité et leur protection.
- Logistique : Si une zone est placée en confinement, il se peut que la chaîne d'approvisionnement en articles essentiels soit perturbée. Cette perturbation peut avoir un impact sur la section locale de la Société nationale concernée, notamment sur sa capacité à obtenir des articles essentiels.
- Communications: Il est nécessaire de continuer à suivre les médias et à communiquer des messages cohérents pour mettre en évidence les mesures prises par la Société nationale en vue de faire face ou de se préparer à l'épidémie avec le soutien de la Fédération internationale et des Sociétés nationales partenaires. En plus de diffuser des messages clés, la Société nationale continuera d'élaborer des messages de crise pertinents pour les scénarios envisagés (par exemple au cas où des intervenants de la Société nationale seraient contaminés dans l'accomplissement de leurs tâches). Il importera d'établir des liens avec la stratégie de mobilisation des communautés et de redevabilité à leur égard en vue de s'attaquer aux rumeurs.

- Mental Health and Psychosocial Support for Staff, Volunteers and Communities in an Outbreak of Novel Coronavirus (2020)
- Volunteering in Emergencies (2012)
- Stay Safe! Guide à l'usage des volontaires (2012)
- Résolution de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire (2015)



## NOTE SPECIALE: DISTRIBUTION MASSIVE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) (EX.: MASQUES FACIAUX)

- ⇒ Il n'existe pas de preuve que le nCoV puisse se transmettre par voie aérienne.
- De même, il n'existe pas de preuve qu'une distribution massive de masques faciaux, chirurgicaux ou à filtration de particules auprès du grand public aurait un impact sur la réduction de la transmission du nCoV.
- ⇒ Les EPI comme les masques filtrants antiparticules (ex. : N95) ou les masques de protection respiratoire nécessitent une formation spécifique et des modèles adaptés pour apporter un quelconque bénéfice et prévenir le risque de maladie.
- ⇒ Les informations disponibles montrent que la mauvaise utilisation d'un masque peut en fait augmenter le risque de transmission des virus respiratoires, plutôt que le réduire.
- Dans les situations de pandémie ou de pandémie potentielle, il faut s'attendre à une rupture des stocks d'EPI à l'échelle mondiale. L'utilisation généralisée et incorrecte des EPI dans des conditions inappropriées, par exemple par membres du grand public présentant un faible risque d'exposition, contribue à réduire les stocks disponibles pour les agents de santé et autres personnes à haut risque et, ainsi, à favoriser la propagation de l'épidémie.

#### **Grand public**

- □ La distribution massive de masques peut contribuer à la panique et à la confusion, et ainsi affaiblir l'impact des messages de promotion de la santé fondés sur des faits avérés.
- Selon les constatations et la compréhension actuelle du nCoV et des autres coronavirus, la distribution massive de masques est au mieux peu utile, et au pire délétère.
- En l'absence d'orientations spécifiques du ministère de la Santé et/ou de l'OMS en faveur de l'utilisation de masques par des personnes en bonne santé, la Fédération internationale ne recommande pas la mise en œuvre de programmes de promotion de l'utilisation de masques.

## Personnes souffrant de symptômes respiratoires

⇒ Les personnes présentant de la toux, un écoulement nasal ou d'autres symptômes respiratoires devraient en premier lieu réduire leurs contacts avec d'autres personnes, et en second lieu porter un masque lorsqu'elles doivent côtoyer des personnes de près.

### Soins médicaux ou accompagnement directs

- ⇒ Toute distribution de masques devrait cibler les personnes prodiguant des soins médicaux ou un accompagnement directs aux personnes souffrant de symptômes respiratoires.
- ⇒ Si des masques doivent être utilisés :
  - Les mesures classiques de prévention de la transmission interhumaine doivent également s'appliquer, notamment le lavage des mains et d'autres méthodes reconnues de prévention et de lutte anti-infectieuses.
  - Les masques doivent être portés, retirés et éliminés correctement afin d'éviter le risque d'une augmentation des transmissions causées par leur mauvaise utilisation et élimination.





## 5. Liste de contrôle : Mobilisation du personnel en vue de la lutte contre le coronavirus (2020.2.5 ver1.)

La présente liste de contrôle vise à aider les Sociétés nationales à gérer les intervenants (employés comme volontaires) à l'heure de se préparer et de faire face à l'épidémie de coronavirus. Il est recommandé de se reporter aux points qu'elle suggère de prendre en compte et de les adapter aux besoins des opérations et des intervenants. La sûreté et le bien-être des intervenants doivent en tout temps demeurer la plus grande priorité de toutes les Sociétés nationales.

A. Plan	d'urgence		
	Volontaires	Employés	
Avant	Х	X	<ul> <li>Avez-vous : défini les activités dont se chargera votre SN dans le cadre de la lutte contre le virus ; défini les rôles que les employés et les volontaires peuvent assumer ; procédé à une évaluation adéquate des risques et élaboré un plan d'atténuation ?</li> <li>Parmi les rôles que vous avez définis, lesquels peuvent être assumés par des employés/des volontaires existants/de nouveaux volontaires à peine formés ?</li> </ul>
	X		□ Votre SN dispose-t-elle d'un plan d'urgence adéquat abordant la question de la gestion des volontaires ?
	Х		☐ S'agissant des services et de l'appui fournis par des volontaires, avez-vous discuté des plans élaborés, des responsabilités établies et des difficultés mises en évidence avec les pouvoirs publics de votre pays ?
	X		☐ Existe-t-il un mécanisme de coordination réunissant d'autres organisations faisant appel à des volontaires et les organismes gouvernementaux concernés ?
	X	X	<ul> <li>Avez-vous adopté des politiques ou un plan d'urgence précisant :</li> </ul>
			<ul> <li>comment vous fournirez de la nourriture, de l'eau et un logement (si besoin) aux employés et volontaires;</li> </ul>
			<ul> <li>un nombre limite d'heures de volontariat et les modalités de roulement des employés;</li> </ul>
			<ul> <li>la possibilité de passer du statut de volontaire à celui d'employé si un volontaire doit travailler autant d'heures qu'un employé, et la conformité des conditions d'emploi au droit national;</li> </ul>
			<ul> <li>la politique relative aux indemnités journalières/allocations pour les volontaires;</li> </ul>
			<ul> <li>les modalités de remboursement des dépenses;</li> </ul>
			<ul> <li>les procédures et protocoles de sûreté pertinents, notamment en ce qui concerne l'utilisation de tout équipement de protection nécessaire.</li> </ul>

Pendant	X	Х		Largana qua vous effectuez una ávaluation et un quivi des
renualit	Λ	Λ		Lorsque que vous effectuez une évaluation et un suivi des opérations, examinez-vous la situation et la mobilisation des employés et des volontaires ?
	X	X		Révisez-vous systématiquement les procédures et protocoles de sûreté, notamment sur la base des retours des employés et volontaires ?
B. Recru	utement/M	Iobilisatio	on	
	Volontaires	Employés		
Avant	X	X		Avez-vous examiné la législation locale du travail pour connaître précisément les rôles qui requièrent des compétences spécialisées ?
				<ul> <li>Avez-vous examiné la législation du travail concernant les tâches que les volontaires peuvent ou non réaliser?</li> </ul>
	X			Disposez-vous d'une base de données accessible et à jour sur les volontaires ?
				<ul> <li>Cette base de données indique-t-elle les coordonnées et les aptitudes et compétences particulières des volontaires ?</li> </ul>
		X		Connaissez-vous les aptitudes et compétences particulières de vos employés ?
	Х			Avez-vous besoin de recruter de nouveaux volontaires pour gérer cette opération, ou les volontaires déjà enregistrés suffisent-ils ?
	X			Avez-vous déterminé si vous acceptez ou non des volontaires spontanés ?
				<ul> <li>Dans la négative, savez-vous comment le leur communiquer et où les orienter?</li> </ul>
				<ul> <li>Dans l'affirmative, avez-vous mis en place un système remplissant les normes minimales de sélection pour évaluer, enregistrer, informer, former et gérer un grand nombre de nouveaux volontaires ?</li> </ul>
	X			Êtes-vous prêts à faire face à un degré d'activité accru ? Disposez-vous d'un plan d'intensification des activités en vue du recrutement de volontaires au sein de votre SN ?
Pendant	Х			Avez-vous clairement expliqué aux volontaires existants les compétences nécessaires à l'opération et comment ils peuvent y contribuer ?
	X	-		Si vous recrutez de nouveaux volontaires :
				• Avez-vous procédé à une sélection de base ?
				• Leur avez-vous demandé de signer le Code de Conduite ou un document équivalent ?



			<ul> <li>Leur avez-vous fourni une formation/des informations essentielles pour commencer, notamment sur leurs rôle et responsabilités?</li> </ul>
		X	☐ Disposez-vous d'une structure dirigeante bien définie, au sein de laquelle des superviseurs sont clairement désignés comme étant responsables du bien-être du personnel ?
	Х		☐ Disposez-vous d'une structure dirigeante bien définie, au sein de laquelle des cadres/superviseurs sont clairement désignés comme étant responsables des activités et du bien-être des volontaires ?
	Х	X	☐ Avez-vous fourni aux employés et aux volontaires les supports d'information et de communication nécessaires ?
			RÉFÉRENCES :  Lutte contre les épidémies à l'usage des volontaires  Modules de formation aux premiers secours et à la santé à base communautaire (PSSBC)
C. Infor	mation		
	Volontaires	Employés	
Pendant	X	X	<ul> <li>Avez-vous informé le personnel et les volontaires sur le contexte opérationnel ? Notamment sur :</li> </ul>
			l'épidémie ;
			<ul> <li>les dernières informations concernant l'opération;</li> </ul>
			<ul> <li>les tâches que le personnel et les volontaires doivent effectuer;</li> </ul>
			<ul> <li>le contexte culturel et/ou politique dans lequel ils interviendront;</li> </ul>
			<ul> <li>les normes applicables en matière de qualité et de redevabilité;</li> </ul>
			<ul> <li>le respect des sept Principes fondamentaux en action (ex. : non-discrimination);</li> </ul>
			<ul> <li>les mécanismes de plainte et de retours d'information existants;</li> </ul>
			<ul> <li>les moyens de gérer ses émotions face à des circonstances difficiles; et</li> </ul>
			<ul> <li>les problèmes de santé existants et les moyens de se protéger (protocole anti-transmission, notamment) ?</li> </ul>
	X	X	☐ Avez-vous communiqué les messages clés de l'opération aux employés et aux volontaires, afin qu'ils sachent précisément quoi dire et ne pas dire ?
	Х	Х	☐ Le personnel et les volontaires comprennent-ils les plans de



	Х	Х	☐ Les employés et les volontaires ont-ils la possibilité de poser des questions pour s'assurer qu'ils comprennent bien la situation, et peuvent-ils s'exprimer s'ils ne pensent pas avoir reçu la formation ou le soutien nécessaire pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions ?
D. Prise	en charge	des volor	ntaires/Filet de sécurité pour les volontaires
	Volontaires	Employés	
Avant	X	X	☐ Disposez-vous d'un système pour communiquer rapidement avec les sections locales et les volontaires ? Ce système a-t-il été testé ?
	Х	X	<ul> <li>Disposez-vous d'un système pour offrir un soutien psychosocial aux employés et aux volontaires, pendant et après l'opération?</li> </ul>
			<ul> <li>Les responsables de la gestion des volontaires sont-ils formés aux premiers secours psychologiques et en mesure de s'en servir pour soutenir des volontaires en souffrance?</li> </ul>
			RÉFÉRENCE : <u>Centre de référence pour le soutien psychosocial</u>
	X	X	☐ Disposez-vous d'outils d'auto-prise en charge et de prévention de la violence sur le lieu de travail ?
	X	X	☐ Disposez-vous de mécanismes de plainte et de retours d'information pour protéger le personnel, les volontaires et les communautés qu'ils servent ? Tous les volontaires sont-ils informés de l'existence de ces mécanismes et de leurs procédures d'utilisation ?
Pendant	X	X	<ul> <li>□ Possédez-vous une police d'assurance adéquate couvrant à la fois les accidents et la responsabilité de tous les employés et volontaires mobilisés aux fins de l'opération ? Avez-vous veillé à ce que ces derniers comprennent la mesure dans laquelle ils sont couverts ?</li> <li>• Les volontaires et leurs familles devraient être protégés :         <ul> <li>s'ils tombent malades et se retrouvent dans l'incapacité de travailler ou si la maladie leur est fatale, ou</li> <li>s'ils sont blessés dans un accident ou tués dans l'accomplissement de leurs fonctions, ou</li> <li>s'ils causent des dégâts ou des blessures à d'autres personnes dans l'accomplissement de leurs fonctions.</li> </ul> </li> <li>Si vous ne possédez pas de police d'assurance santé, avez-vous négocié avec votre gouvernement afin que vos employés et volontaires soient couverts par le ministère de la Santé de votre pays ?</li> </ul>
	X	X	□ Votre personnel et vos employés ont-ils reçu des EPI adéquats pour exécuter leurs tâches de façon efficace et sûre ? (Réfléchissez à ce que vos volontaires peuvent faire ou non sans EPI approprié.)



	X		Avez-vous fixé un nombre limite d'heures de volontariat, conformément à la législation nationale pertinente ?
	X		Veillez-vous à ce que les volontaires aient suffisamment de temps de repos et de récupération ?
		Х	Avez-vous établi un système de roulement du personnel pour que vos employés aient du temps de repos et de récupération et évitent les burnouts ?
	X	X	Vos employés et volontaires ont-ils reçu des supports d'identification et des articles de promotion appropriés et reconnus par les autorités ?
	X	X	Disposez-vous d'un système de signalement des incidents et de procédures visant à recenser, enregistrer et rapporter les incidents impliquant des employés et des volontaires ?
Pendant /Après	Х		Avez-vous désigné une personne de contact au cas où des volontaires tomberaient malades pendant ou après l'exécution de leurs services ? Avez-vous présenté cette personne de contact aux volontaires ?
E. Comr	nunication	1	
	Volontaire s	Employés	
Pendant	Х	X	Avez-vous la possibilité de faire un débriefing quotidien et d'apprendre ce que les employés et volontaires ont à dire ?  • Donnez-vous du temps au personnel et aux volontaires pour réfléchir à ce qui s'est produit, et leur donnez-vous la possibilité de discuter des difficultés qu'ils rencontrent et de demander de l'aide, des orientations ou un appui ?
	Х	Х	Disposez-vous d'un système solide permettant de communiquer les messages de votre SN au public, et ainsi de créer un environnement de travail plus sûr pour vos employés et vos volontaires en expliquant leur rôle et leurs fonctions ?
	X	X	Les employés et les volontaires sont-ils tenus informés de toute évolution des règles, des règlements, des plans ou de la situation sur le plan de la sécurité ?
	X	X	Communiquez-vous régulièrement les messages clés actualisés de l'opération aux employés et aux volontaires, afin qu'ils sachent bien quoi dire et ne pas dire ?
Après	Х		Remerciez-vous les volontaires et reconnaissez-vous leur travail lorsqu'ils achèvent leurs tâches ?
	Х		Demandez-vous aux volontaires de vous fournir une évaluation et d'un retour d'information ?  • Quelle valeur ajoutée la participation des volontaires a-t-elle apporté à l'intervention ?  • Les volontaires ont-ils été adéquatement gérés ?



#### **RESSOURCES UTILES:**

- <u>Volunteering in Emergencies</u> (2012)
- Stav Safe! Guide à l'usage des volontaires (2012)
- Résolution de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire (2015)
- Résolution de la XXXIII<sup>e</sup> Conférence internationale « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies » (2019)
- Mental Health and Psychosocial Support for Staff, Volunteers and Communities in an Outbreak of Novel Coronavirus (2020)
- Préparation à une intervention efficace Considérations pour la préparation aux épidémies (2020)
- Projet de normes relatives à la sûreté et à la sécurité des volontaires (2020)

Veuillez utiliser <u>ce formulaire pour fournir un retour d'information</u> ou demander l'ajout d'informations ou d'analyses complémentaires dans les futures notes d'orientation et leurs annexes.

